

Contentieux prud'homal : 1ère instance et Appel

À distance

REF :
MOD_2021022

DUREE :
4 heures

PUBLIC

- Avocats
- Conseils juridiques

PRE-REQUIS

La formation Contentieux prud'homal ne nécessite aucun pré-requis.

FORMATEUR

- Soraya AMRANI-MEKKI, Professeure agrégée des facultés de droit, spécialiste de la procédure civile et de modes amiables de résolution des différends
- Laurent GAMET, Professeur de droit à l'Université Paris-Est, Avocat associé chez FACTORHY Avocats, Président de la section Droit social de la Société de législation comparée

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Praticiens du contentieux social, perfectionnez vos connaissances, développez les bons réflexes et maîtrisez l'actualité de la matière :

- Maîtrisez les spécificités de la procédure orale devant le conseil de prud'hommes
- Intégrez dans votre pratique les changements induits par l'actualité législative et jurisprudentielle : procédure accélérée au fond, exécution provisoire, etc.
- Evitez les pièges de la procédure d'appel en matière prud'homale
- Soumettez en direct vos problématiques aux regards croisés « universitaire » et « praticien » de vos formateurs

DESCRIPTION / CONTENU

Les points de vigilance et de stratégie dès la 1ère instance devant le CPH :

- Utiliser l'audience de conciliation dans une stratégie contentieuse.
- Comment éviter les pièges de la procédure orale devant le CPH ? prescription, incompetence, désistement.
- Conclure efficacement devant le conseil des prud'hommes.
- Vérifier la recevabilité des preuves : charge de la preuve, droit à la preuve, principe de loyauté et proportionnalité.
- La nouvelle procédure accélérée au fond
- Plaider devant le Conseil de prud'hommes.
- Ce qui change en matière d'exécution provisoire : les conditions d'arrêt de l'exécution provisoire facultative, point stratégique.

En appel :

- Comment éviter les pièges de la procédure d'appel ?
- Vigilance sur la rédaction de la déclaration d'appel (chefs de jugements critiqués, objet de l'appel).
- Prudence dans la rédaction des conclusions d'appel et, plus particulièrement de leur dispositif (demande d'infirmité et de statuer à nouveau).
- Maîtriser les délais, leurs sanctions et les voies de recours possibles (computation des délais, déféré d'appel).
- Saisir la singularité des incidents d'instance en appel (radiation pour défaut d'exécution).
- Appréhender les pouvoirs du conseiller de la mise en état (autorité de chose jugée).





METHODE PEDAGOGIQUE

Formation associant aspects théoriques et pratiques .

Cette formation vous permet de valider 4 heures au titre de la formation continue et est éligible à une prise en charge par le FIF PL.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

Cette formation a été conçue par une professeure agrégée de droit et par un avocat spécialiste en droit social.

Vous bénéficierez ainsi d'une double expertise théorique et pratique.

Transmission d'un support de cours.

MODALITES D'EVALUATION

Attestation de formation